



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 18 OCTOBRE 2018

DROITS AUDIOVISUELS INTERNATIONAUX TOP 14 ET PRO D2

La Ligue Nationale de Rugby lance ce jour une consultation portant sur la commercialisation des droits audiovisuels internationaux de ses compétitions. Les droits concernent le TOP 14 à partir de la saison 2019/2020 et la PRO D2 à partir de la saison 2020/2021.

L'objectif de la LNR est de renforcer son empreinte internationale tant sur le plan de la diffusion des matches que sur l'accroissement de son attractivité dans les pays dans lesquels le rugby est un sport important ou en développement. Déjà diffusé dans 190 pays pour le TOP 14 et plus de 70 pour la PRO D2, la LNR cherche un partenaire pour renforcer la notoriété internationale de ses compétitions, élargir la communauté de fans dans le monde et asseoir une stratégie d'expansion à l'international.

Avec des clubs historiques, dynamiques et puissants, avec des joueurs de classe mondiale dont plus d'un tiers sont internationaux, avec des structures d'encadrement organisées et ambitieuses, le TOP 14 est aujourd'hui un championnat qui présente un potentiel renforcé de croissance dans le monde.

Cette consultation est menée par un Comité de Pilotage créé à cet effet. Il est présidé par Paul Goze et composé d'Alain Tingaud (SU Agen), Mourad Boudjellal (RC Toulon), Didier Lacroix (Stade Toulousain), Hubert Patricot (Stade Français), Jacky Lorenzetti (Racing 92) et Yann Roubert (LOU).

Le Comité analysera les offres et envisage de prendre sa décision d'ici à la fin de l'année 2018.

Toute entité intéressée qui n'aurait pas été destinataire du dossier peut en solliciter la communication auprès de la LNR.